



HAL
open science

Terminologie de la néologie : lacunes, flottements et trop pleins

Jean-François Sablayrolles

► **To cite this version:**

Jean-François Sablayrolles. Terminologie de la néologie : lacunes, flottements et trop pleins. *Syntaxe et Sémantique*, 2006, *Syntaxe & Sémantique, néologie, terminologie, polysémie, homonymie, synonymie* (7), pp.79-89. halshs-00154401

HAL Id: halshs-00154401

<https://shs.hal.science/halshs-00154401>

Submitted on 28 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL JFS 20 2006c

Sablayrolles Jean-François (Paris 7 et LLI)

« Terminologie de la néologie : lacunes, flottements et trop pleins »

Syntaxe et Sémantique n° 7, (Franck Neveu éd.), Presses universitaires de Caen, décembre 2006 p. 79-90

Résumés

La terminologie permettant de traiter du phénomène linguistique qu'est la néologie obéit bien mal à plusieurs des principes qu'on lui attribue généralement. On constate d'abord une abondance de termes, synonymes ou en relation de type hyperonymique, pour dénommer des réalités semblables. Le principe terminologique qui stipule que, dans une perspective onomasiologique, un concept reçoit une dénomination unique, est ainsi pris en défaut. Les termes linguistiques utilisés pour traiter de la néologie contreviennent aussi au principe de la monosémie : on relève des cas d'ambiguïté par polysémie, des cas d'homonymie ainsi que l'existence de flous conceptuels. Les lacunes constituent enfin un troisième type d'entorses au principe terminologique qui veut que chaque concept soit nommé. D'où les néologismes terminologiques proposés par des linguistes pour combler des lacunes et effectuer des distinctions qui n'étaient pas faites auparavant.

The terminology that deals with the linguistic phenomenon of neology is fairly untrue to several of the principles it is generally granted. First, a large number of terms, which are either in a synonymic or hyperonymic relationship, actually name similar realities. The terminological principle of an onomasiological perspective – which stipulates that a concept be given a unique denomination – is thus at fault. Then, the linguistic terms that are used to deal with neology contravene the principle of monosemy since there are cases of ambiguity due to polysemy, cases of homonymy as well as conceptual fuzziness. Finally, the major principle stating that any and all concepts be named is also not respected, resulting in terminological gaps. To answer this last problem, linguists stamp neonyms to fill those gaps and effect distinctions that did not exist beforehand.

mots clés : néologie, terminologie, polysémie, homonymie, synonymie

Terminologie de la néologie : lacunes, flottements et trop-pleins

L'innovation lexicale dans les langues naturelles est un phénomène dont l'existence est indéniable mais qui n'a qu'épisodiquement retenu l'attention des grammairiens et linguistes. Ce relatif dédain se traduit dans la terminologie linguistique permettant de traiter de la néologie. Elle pose en effet quelques problèmes qui méritent examen. On constate dans ce domaine des lacunes, des flottements et des trop-pleins, tant pour les rares termes exclusivement réservés au phénomène que pour ceux, beaucoup plus nombreux, partagés avec d'autres domaines des sciences du langage. Ces trois problèmes, constituant sur un pied d'égalité le titre de l'article, ne sont pas sur le même plan et leurs enjeux ne sont pas identiques. Les trop-pleins sont moins gênants que ne le sont les flottements qui le sont eux-mêmes moins que les lacunes.

1. Les trop-pleins

Le principe terminologique qui stipule que, dans une perspective onomasiologique, un concept reçoit une dénomination unique, est souvent pris en défaut dans le domaine même où il devrait s'exercer avec le plus de rigueur : celui des sciences du langage et de la terminologie linguistique. L'abondance de synonymes ou quasi-synonymes est bien connue. Quelques exemples suffiront à l'illustrer.

Les néologismes formés par imbrication de plusieurs unités lexicales, tels *bourgeois* (*beur* et *bourgeois*) ou *routadine* (*auto routière* et *citadine*) sont indifféremment dénommés *mots-valises*, *mots portemanteaux*, *mots-tiroirs*, *mots-gigognes*, *mots-centaures*, *croisements*, *télescopages*, *contaminations* ou encore *amalgames*. Une telle abondance ne peut que constituer une source de perplexité pour les étudiants ou pour les profanes tentés de chercher des différences entre ces dénominations.

On rencontre également, sans franche distinction sémantique, *dérivation impropre* et *conversion* mais aussi, plus rarement, *recatégorisation*, *transfert de classe*, *glissement de catégorie*, etc. pour l'emploi innovant d'une unité lexicale dans une autre partie du discours que celle d'origine.

Ces deux séries présentent des quasi-synonymes dans la mesure où les réalités dénommées sont les mêmes, mais la dénomination n'est pas toujours neutre et peut être sous-tendue par des analyses linguistiques différentes. Ainsi le terme *dérivation impropre* inclut-il le phénomène dans les matrices lexicales morphosémantiques de la dérivation et a-t-il une connotation négative (ce n'est pas « propre », c'est une entorse par rapport à une attente, une norme implicite : le changement de catégories doit s'accompagner d'un changement

morphologique). En revanche les termes *recatégorisation* ou *conversion* sont neutres d'un point de vue connotatif et font classer ce type d'innovation au sein des matrices lexicales syntactico-sémantiques, avec les changements de combinatoire syntaxique ou lexicale.

Cette abondance n'empêche paradoxalement pas, par ailleurs, l'existence de lacunes du fait du manque de distinctions entre des phénomènes apparentés mais non exactement identiques, ce qui sera traité dans la dernière partie de cet article. Mais les exemples des deux séries citées ci-dessus ne couvrent pas tous les cas de trop-pleins. On relève, et c'est plus délicat, des cas d'inclusion ou d'intersection.

Les unités lexicales *pomme de terre*, ou plus récemment les *brèves de wagon* (« propos échangés dans les trains de banlieue, équivalents de ceux tenus dans les bars : les brèves de comptoirs ») ou *coups de mou* (« moments de légère déprime ») sont pour A. Martinet des *synthèmes*, pour L. Guilbert des *unités syntagmatiques*, pour B. Pottier des *lexies composées* et pour E. Benveniste des *synapsies*. Mais ce dernier terme, spécifique à ce type de composé comprenant un élément de liaison nommé *joncteur*, constitue un hyponyme des autres termes qui incluent bien d'autres types d'unités lexicales créées par association de formants. Sous les dénominations *synthème* (Martinet 1970 : 134) ou *néologie syntagmatique* (Guilbert 1975 : 101-102) ne sont pas rangés uniquement les composés, mais aussi les dérivés. On constate donc dans ces termes une série d'inclusions puisque les *synapsies* constituent un type de *lexies composées* qui constituent elles-mêmes un sous-ensemble des *unités syntagmatiques* et des *synthèmes*. L'invention de ce dernier terme est justifiée pour marquer les différences entre le lexique et la syntaxe, l'utilisation de l'autre vise au contraire à asseoir leur parenté. Dans ses travaux antérieurs, L. Guilbert (*GLLF*, 1971 et 1973) utilisait même le qualificatif *syntaxique* pour la néologie formelle par dérivation, composition, etc... La pluralité des dénominations est ainsi imputable, d'une part, à la diversité des « écoles » et des modèles, et, d'autre part, au degré de précision ou de généralité recherché, selon que l'on met l'accent sur la parenté de certaines structures ou sur leur singularité.

Cette abondance de termes surcharge la mémoire sans nécessairement nuire à la compréhension, mais complique l'établissement de comparaisons significatives entre les analyses de corpus néologiques recourant à ces diverses terminologies. Les cas de flottements peuvent avoir des conséquences plus graves.

2. Les flottements

Les flottements contreviennent à un autre impératif de l'orthodoxie terminologique, celui qui stipule la monosémie des termes. Parmi les innombrables cas qui pourraient être cités n'en seront retenus que quelques-uns qui ont une incidence dans l'analyse des néologismes. Là encore on peut établir des distinctions dans la nature des flottements, leurs fondements et leurs conséquences.

2.1. Cas d'ambiguïté dus à une polysémie « régulière »

Un premier cas de flottement vient d'une polysémie largement attestée pour les mots exprimant une action entre l'action proprement dite et le résultat de cette action. Ainsi quand on dit que *blogueur* relève de la dérivation par suffixation ou *client-mystère* de la composition, que veut-on dire exactement ? Que le premier est analysable en un radical et un affixe et le second en deux radicaux, ou qu'ils sont produits par les matrices lexicales que sont la suffixation et la composition ? Dans les deux exemples cités, les deux réponses sont justes et adéquates. Mais ce n'est pas toujours le cas et il n'y a pas nécessairement équivalence entre l'analyse en constituants et l'identification de la matrice lexicale qui a produit le néologisme comme le révèlent les exemples suivants. Les néologismes *big brotherisation*, *bon américanité* et *décroissance soutenable* sont, morphologiquement, à la fois des composés et des dérivés. Du point de vue de leur genèse, leur sens invite à voir dans les deux premiers des créations par suffixation sur des composés (*big brother* et *bon américain*), et non par composition mettant en jeu un élément dérivé : il s'agit de l'évolution (*-isation*) de la société vers un système *Big brother*, tel celui décrit par G. Orwell dans *1984* d'une part et, d'autre part, de la qualité (*-ité*) du *bon américain*. Le troisième est en revanche construit par composition de deux éléments *décroissance* et *soutenable* se présentant, morphologiquement, comme un préfixé (*dé-*) et suffixé (*-ance*) pour le premier et un suffixé (*-able*) pour le second. Dans « un blogueur influent copie-colle cet article sur son site », la forme verbale *copie-colle* se présente comme un composé, mais elle est créée par conversion du nom *copier-coller* en verbe et non par composition (par juxtaposition) des deux formes verbales *il copie* et *il colle*. Ces quelques exemples suffisent à montrer la nécessité de distinguer l'analyse morphologique en constituants, et l'aspect dynamique, processuel, à l'œuvre dans la néologie alors qu'ils sont fréquemment purement et simplement assimilés. Cette confusion est souvent source de malentendus dans l'étude des néologismes et conduit à des divergences dans les classements. L'identification des matrices lexicales et le calcul de leur productivité relative et de l'évolution de leur productivité constituent un chapitre important de l'étude de la néologie.

Mais cette étude ne peut pas se substituer à une autre étude, qui concerne l'aspect morphologique des néologismes : leur longueur et leur structure, analysables en nombre de syllabes (ouvertes et fermées), et en nombre et nature des morphèmes reconnaissables, etc., ce qui permet des comparaisons avec le lexique conventionnel et de mesurer les ressemblances ou différences entre les mots « traditionnels » et les néologismes qui entrent dans la langue.

2.2. Cas d'homonymie

Un deuxième cas de flottement est d'origine plutôt homonymique que polysémique. La dénomination *acronyme* a été et est encore utilisée pour des unités lexicales de deux types différents. Le plus souvent, et seul cet emploi est consigné dans *Le Petit Larousse*, c'est un sigle prononcé à la manière d'un mot et non épelé lettre à lettre (*OTAN*, *OVNI* à la différence de *CSP+* « catégorie socioprofessionnelle supérieure »). L'acronyme met en jeu alors des unités de seconde articulation, phonèmes et syllabes (et leur transcription graphique). Mais, à la suite de L. Guilbert, cette dénomination s'applique aussi au mot-valise qui fonde en une seule unité des unités de première articulation. Ce double emploi a récemment provoqué un quiproquo au sein du réseau d'observatoires de la néologie des langues romanes NEOROM. L'inconvénient de cette homonymie est donc réel, mais il peut être contourné. En revanche le risque est grand que cette similitude de dénomination n'incite à assimiler, ou, du moins, à rapprocher ces deux mécanismes radicalement différents, malgré le point commun consistant dans la réduction de formes entières à des parties de celles-ci. Dans l'acronymie en effet, la réduction est purement morphologique, s'appliquant aux aspects phonétique et graphique, mettant en jeu des lettres ou syllabes initiales et les phonèmes qui leur correspondent. Le mot-valise, en revanche, relève de la composition, mais d'un type de composition particulier : si le mot-valise est bien composé de deux unités lexicales indépendantes, leur alliance, ou plutôt fusion, s'opère le plus souvent sur la base d'une similitude formelle partielle, avec la mise en commun d'un segment, comme *agressuel* (*agre-ss[ive]* et [*sen*]s-uel) ou *floop* (*flop* et *scoop* à propos de l'annonce erronée de l'abandon de la politique par A. Juppé).

2.3. Cas de flou conceptuel

Une troisième source de flottement dans les termes utilisés pour traiter des néologismes provient d'un flou conceptuel. Le vague des définitions intégrées par les individus évoqué par Meillet ne vaut pas uniquement pour les mots de la langue courante, il

vaut aussi souvent pour les termes, malgré l'affirmation par les terminologues du caractère explicite de ceux-ci. Un terme peut être ainsi employé dans un sens plus ou moins large ou restreint, dans un sens plus ou moins vague ou précis.

Le terme *suffixe*, par exemple, peut désigner tout morphème (ou morphogramme) situé derrière un radical, à la fin d'une unité lexicale. Il comprend alors les morphèmes dérivationnels et flexionnels. Mais, dans un emploi plus restreint et spécifique, il ne s'applique qu'aux suffixes dérivationnels distinguant une unité lexicale d'autres de la même famille ne présentant pas ce suffixe ou en présentant un autre. Il s'oppose dans ce cas aux marques ou désinences flexionnelles. Cette distinction ou indistinction — qu'elle soit involontaire et inconsciente ou fondée sur des arguments linguistiques — a de nombreuses conséquences sur l'analyse des néologismes. Ce ne sont pas en effet les mêmes matrices lexicales qui sont reconnues comme responsables des mêmes formes, et, par voie de conséquence, toutes les conclusions sur les différences de productivité que l'on peut établir entre les matrices lexicales en sont affectées. Quelques exemples montrent les chassés-croisés entre suffixation, conversion, dérivation inverse, préfixation et parasynthétique (sans compter un autre concept qui ne sera traité que dans la troisième partie).

Les verbes *comater*, *fuite*, *googler*, créés à partir des noms *coma*, *fuite*, *Google* sont considérés comme des dérivés par suffixation dans la première acception de *suffixe*, mais comme des cas de conversion dans la seconde, solution qui a ma préférence.

L'adoption de la première acception de *suffixe* conduit à traiter de la même manière — la dérivation inverse avec la suppression d'un suffixe — aussi bien la création des verbes *prester* (des services) ou *liposucer* à partir des noms *prestation* ou *prestataire* et *liposuccion* que celle des noms *la glisse* ou *la gagne* à partir des verbes *glisser* et *gagner*. Dans la deuxième acception de *suffixe*, seuls les deux premiers exemples sont considérés comme créés par dérivation inverse, les deux derniers étant des conversions. En tout état de cause, il semble bien que l'on ait affaire ici à deux procédés différents qu'il y a intérêt à distinguer par des dénominations propres, quelles qu'elles soient et quel que soit le choix théorique opéré.

Le flou de la dénomination *suffixe* conduit enfin à hésiter entre une analyse parasynthétique ou une analyse par préfixation pour des verbes comme *démoustiquer*. À la suite de D. Corbin, j'opte pour cette deuxième solution parce que les différences de nature et de comportement entre les marques flexionnelles (dont celle d'infinitif) et les suffixes dérivationnels sont assez importantes. Mais c'est un sujet délicat qui mériterait des études approfondies.

Bien d'autres cas de flou conceptuel pourraient être signalés, en particulier ceux de *lexème* ou de *syntagmatique*. Mais cela entraînerait très loin puisque sont mises en cause des conceptions de la langue et la manière de les décrire. Signalons simplement que l'utilisation d'*unité syntagmatique* se fondait sur le cadre théorique des premiers modèles de la grammaire générative transformationnelle, avec une créativité lexicale parallèle ou identique à celle de la syntaxe, et l'utilisation de cette dénomination perdue dans des descriptions linguistiques qui ne partagent pas ces présupposés, qui ont par ailleurs été largement délaissés au sein même de la mouvance générative. Venons-en aux cas où, malgré l'inflation des termes, des distinctions ne semblent pas nommées, du moins pas régulièrement.

3. Les lacunes

Les lacunes constituent elles aussi un type d'entorses à une bonne terminologie (très idéalisée) qui veut que chaque concept soit nommé. On relève en effet des manques que proposent de combler des linguistes travaillant sur le domaine. Mais commençons par signaler qu'il faut attendre le XVIII^e siècle pour qu'apparaissent en français (et dans les autres langues européennes qui les lui ont empruntées) des dénominations spécifiques de l'innovation lexicale avec *néologie*, *néologisme*, etc. Elles utilisent des formants grecs *néos* et *logos* peu utilisés dans cet usage dans la langue d'origine, le premier signifiant « jeune » plutôt que nouveau (*kainos*) et le second « discours » plutôt que mot (*lexis*, *onoma*, *rhéma*...). L'examen des définitions lexicographiques de *néologie* et *néologisme* depuis le XVIII^e siècle révèle également un flou conceptuel. Si *néologie* « usage normal de mots nouveaux » a peu changé, se voyant seulement adjoindre une autre acception « créativité lexicale », *néologisme* n'a cessé de voir son sens évoluer. Son sens originel « abus de mots nouveaux » a été évincé par « usage de mots nouveaux ». Il est alors synonyme de *néologie*. Puis il dénomme un « mot nouveau », sens encore en usage, auquel a été malencontreusement ajouté au début du XX^e siècle un autre sens « terme formé par un malade mental ». Cet ajout n'est pas loin de redonner au mot *néologisme* sa connotation négative d'origine. À part les mots de cette famille, il n'y a guère que *hapax* qui soit un terme propre au domaine néologique, et ce terme, d'usage d'abord philologique, ne pose pas de problèmes particuliers qui méritent que l'on s'y attarde.

Ce sont en revanche des propositions plus récentes, des métanéonymes, si on peut se permettre ce néonyme, créés pour traiter des problèmes de morphologie et/ou de néologie, qui méritent examen.

3.1. Morphémicité et morphon / lexon

Si l'analyse des néologismes en morphèmes pose rarement de problèmes, il n'en va pas de même pour nombre de mots attestés depuis longtemps. L'analyse distributionnelle fait apparaître des segments pour lesquels il n'est pas toujours facile d'attribuer un signifié (le *dé-* de *démanger* par exemple en face du *dé-* de *défaire* ou le *beau* de *beau-frère*). Cette aporie a conduit C. Gruaz (2003) à postuler les concepts de *mophon* et de *lexon* pour traiter ce type de cas : des éléments isolables par les opérations de segmentation et commutation, auxquels aucun signifié ne peut être régulièrement associé. Et comme il existe des cas intermédiaires, il postule une continuité entre des pôles *mophémiques* et *mophoniques* d'une part, *lexémiques* et *lexoniques* d'autre part.

Confronté au même type de problèmes, D. Apothéloz (2002 : 70) crée, indépendamment, le néologisme (avoué comme tel) *morphémicité* pour dénommer l'aptitude d'un segment à avoir la qualité d'un morphème, et il signale que c'est un concept scalaire. Un élément isolable par des procédures linguistiques est plus ou moins morphémique.

3.2. Mot-valise et compocation

L'amalgame de deux mots, représentés par une partie d'eux-mêmes, en un seul pour former un mot-valise s'opère ordinairement sur la base d'une similitude formelle partielle plus ou moins étendue. Or, F. Cusin-Berche (1999 / 2003 : 34, citée par M.-F. Mortureux 2002 : 380) a remarqué l'existence d'unités formées de parties de mots accolées l'une à l'autre sans aucune similitude formelle entre eux. Le procédé est donc différent du mot-valise classique. Elle a proposé, pour les dénommer, le terme de *compocation* fabriqué lui-même par compocation à partir de *compo(sition)* et *(tron)cation*. Si l'on peut s'interroger sur la matrice de *mastige* mot-valise ou compocation, à partir de *mass (market)* et *(pres)tige* (seul un -s- serait en commun, mais le découpage syllabique rend cette analyse douteuse), c'est bien par compocation qu'ont été créés les néologismes *chantactrice (chant(euse) et actrice)* ou *bourcaille (bour(geois) et (ra)caille)*. Il serait sans doute utile, dans la voie indiquée précédemment, de distinguer le procédé de fusion en une seule unité graphique de deux mots autonomes, qu'on nommerait *amalgame*, et le résultat de cette opération qu'on nommerait *mot-valise* ou *compoqué*, selon la présence ou l'absence de matériau phonétique et/ou graphique commun aux deux unités amalgamées.

3.3. Conversion et lexicalisation ou déflexivation

Les exemples traditionnels de conversion ou dérivation impropre sont du type des formes verbales *boire, manger* employées comme nom : *le boire* et *le manger*. Mais ceux qui considèrent que les marques flexionnelles ne relèvent pas de la dérivation réservent ces dénominations aux cas où le mot abandonne, en changeant de catégorie, les marques flexionnelles de sa catégorie d'origine et adopte celles de la catégorie cible. Sont considérés comme cas de conversion, dans cette analyse, le verbe *googler* à partir de *Google*, ou le nom *la gagne* à partir de *gagner*. Lorsque le mot change de catégorie en gardant les marques flexionnelles de sa catégorie d'origine, comme les marques d'infinitif *-er* / [e], il s'agit d'une autre opération qui a reçu, ces dernières années, deux dénominations. L'observatoire barcelonais de la néologie Obneo analyse ces cas comme des cas de *lexicalisation*. Et de fait une forme flexionnelle se lexicalise dans une autre catégorie, et les marques flexionnelles perdent leur valeur. C'est cette perte des valeurs avec le maintien de la forme phonique et graphique qui est à l'origine de la dénomination *déflexivation* proposée par D. Corbin et utilisée par M. Correia dans sa thèse (1999). C'est ainsi que seraient analysés *le manger* et *le boire* ou *la cristalline*, nom d'une nouvelle drogue.

3.4. Transcatégoriel et tranccatégorisation

Toujours dans le traitement des changements de catégorie de lexies, D. Apotheloz (2002 : 73) distingue des suffixes qu'il nomme *transcatégoriels* et *intracatégoriels* dont il dit qu'ils correspondent pour l'essentiel à la distinction opérée par Kurylowicz (1936) entre dérivation « syntaxique » et dérivation « lexicale ». La dénomination claire et explicite de la différence dans les fonctions des suffixes en liaison avec le changement ou non de catégorie est un progrès. Il était question bien sûr auparavant de dérivé endocentrique ou exocentrique. L'intérêt de ces deux adjectifs est d'éviter *exocentrique* dont Benveniste avait montré l'inanité (comment le centre pourrait-il être à l'extérieur) et d'avoir des termes qui qualifient les suffixes et non les mots obtenus par leur ajout à une base.

Dans une tout autre perspective, j'ai été amené à proposer le terme de *transcatégorisation* pour tout changement de catégorie grammaticale d'une lexie, quel que soit le procédé par lequel s'opère effectivement ce changement. On constate en effet qu'une des causes importantes — mais rarement évoquée — de la néologie est la nécessité

d'accommoder au contexte syntaxique dans lequel elle doit apparaître, dans l'urgence, alors que la phrase a déjà commencé à être proférée une lexie que l'on a disponible dans son projet préverbal mais qui n'est pas compatible avec le contexte. Des locuteurs ayant en tête le verbe *examiner* ou l'adjectif *horrible* par exemple et ayant besoin de ces lexies sous forme nominale ont créé *examination* et *horribilité*, alors qu'ils ne pouvaient ignorer *examen* et *horreur* qui auraient été adéquats, mais qui ne se sont pas présentés à leur esprit. D'une manière analogue, à ceci près que les lexies créées ne concurrencent pas des unités conventionnelles, l'adjectif *onctueux* s'est transformé en verbe dans *onctuosifier*, ou le nom *méandre* en adjectif dans *méandreux*. La transcatégorisation peut se faire par la dérivation suffixale, comme dans les exemples précédents, mais aussi par la dérivation inverse (*un auditeur sachant auditer*), la conversion (*ça m'esclave sévère*) ou la déflexivation (*le goûter*). Les matrices sont différentes, mais l'objectif poursuivi est le même : faire passer une lexie d'une catégorie dans une autre.

3.5. Archaïsme et paléologisme

La néologie est enfin souvent opposée à l'archaïsme, comme le nouveau à l'ancien. Mais parfois l'archaïsme est assimilé à la néologie car il aurait les mêmes effets, dus au fait de ne pas relever du lexique en usage « normal » à une époque donnée. Dans ce cas l'archaïsme constitue un sous-ensemble de la néologie, son antonyme. Curieuse figure que d'être une sous-partie de son antonyme ! Là encore, c'est qu'une distinction n'est pas effectuée systématiquement, et n'a pas reçu, à ma connaissance, de nom. F. Brunot dans l'*Histoire de la langue française*, voyait bien cette différence en signalant que certains auteurs (tel Chateaubriand) puisaient leurs néologismes moins dans le stock de mots possibles et non attestés que dans celui des mots qui avaient existé dans la langue et qui en avaient disparu. Mais ce n'est pas là ce que l'on peut appeler proprement un archaïsme. Ce dernier est un mot qui est connu par les membres de la communauté qui ont disponible dans leur mémoire un signifié pour ce mot et qui savent par ailleurs que son emploi est vieilli, daté. Les mots *poitrinaire*, *croup*, l'expression *c'est bath* ne s'emploient plus régulièrement et ont été supplantés par d'autres unités lexicales (*tuberculeux*, *diphthérie*, *c'est géant*, etc.). À la différence des archaïsmes proprement dits, les mots réintroduits ne présentent aucun signifié pour les auditeurs qui doivent en calculer le sens à partir de leurs éléments constitutifs et du contexte. Aucune connotation ne leur est par ailleurs attachée. Ce sont ces mots-là et non les archaïsmes qui ont le même effet que les néologismes. Aucune dénomination ne leur a été

attribuée. On pourrait les nommer *paléologismes*, du grec *palaios* « ancien » attesté dans *paléologie*, *paléographie*, etc.

Conclusion

Bien d'autres lacunes sont sans doute encore à combler, et bien d'autres précisions à apporter pour éliminer des redondances inutiles et dissiper des flous, sources de confusion. Des journées consacrées aux problèmes de la terminologie linguistique ont l'intérêt de nous obliger à regarder de plus près nos pratiques et à les évaluer. Mais ne rêvons pas trop d'une terminologie parfaite où chaque concept aurait sa dénomination, unique et non ambiguë. Nous saurions alors tout et il n'y aurait plus rien à chercher, ni de nouveaux dictionnaires des Sciences du langage à faire ou à actualiser...

Ces « défauts » terminologiques sont la marque du travail qui se fait. Et celui qu'on accomplit en s'intéressant à la néologie conduit à s'intéresser à tous les autres pans de la langue et à toutes les branches des Sciences du langage. Aussi l'étude des néologismes, loin de constituer un enfermement, conduit-elle à prendre de la hauteur et à être confronté aux multiples problèmes de la terminologie des Sciences du langage.

SABLAYROLLES J.-F.

Paris 7 Denis-Diderot

Références bibliographiques

APOTHELOZ D. (2002), *La construction du lexique français : principes de morphologie dérivationnelle*, Ophrys, L'essentiel.

BRUNOT F. (1905-1943, rééd. 1966), *Histoire de la langue française*, Paris, A. Colin.

CORBIN D. (1980), « Contradictions et inadéquations de l'analyse parasynthétique en morphologie dérivationnelle », *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, A.-M. Dessaux-Berthonneau, coll. "Linguistique", Lille, pp. 181-224.

CORBIN D. (1987), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

CORREIA M. (1999), *A denominação das qualidades – contributos para a compreensão da estrutura do lexico portugues*, (thèse), Lisbonne.

- CUSIN-BERCHE F. (1999 / 2003), « Des mots qui bougent : le lexique en mouvement », *Langages* n° 136, pp. 5-26, repris dans *Les mots et leurs contextes*, Presses de la Sorbonne nouvelle, pp. 29-49.
- GRUAZ C. (2003), « Fonctions identificatrice et heuristique de la grammaire homologique », *L'innovation lexicale*, J.-F. Sablayrolles éd., Champion, pp. 29-36.
- GUILBERT L. (1971) « La néologie scientifique et technique », *La banque des mots* n° 1, pp. 45-54.
- GUILBERT L (1971-1978) (sous la dir. de) *GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE*.
- GUILBERT L. (1973) « Théorie du néologisme », *Cahiers de l'association internationale des études françaises* n° 25, pp. 9-29.
- GUILBERT L (1975) *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- MARTINET A. (1970), *Éléments de linguistique générale*, A. Colin.
- MORTUREUX M.-F. (2002), « Néologismes journalistiques », *Le signe et la lettre, hommage à Michel Arrivé*, (textes réunis par Jacques Anis, André Eskénazi et Jean-François Jeandillou), L'Harmattan, pp. 377-389.
- Observatori de neologia, *Metodologia del trabajo en neologia : criterios, materiales y procesos*, Papers de l'IULA, Sèrie Monographies 9, Un. Pompeu Fabra, Barcelona, 2004.
- SABLAYROLLES J.-F. (2000), *La néologie en français contemporain, examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, coll. Lexica Mots et Dictionnaires, H. Champion.